

# REGLEMENT COMPLET DU JEU « ALCATEL Enjoynowfestival »

## ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

La société TLC Marketing France, société à responsabilité limitée, immatriculé au RCS de Paris sous le numéro 491 414 306 dont le siège social est situé au 92 avenue de Wagram 75017 Paris, organise du 15/06/2017 au 13/07/2017 inclus (dates de l'opération disponibles sur le site <https://enjoynowfestival.alcatel-mobile.com>), en France Métropolitaine, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé «ALCATEL Enjoy Now » : (ci-après dénommé le « Jeu ») en partenariat avec la société TCT Mobile Europe S.A.S, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés au RCS numéro 440 038 222 ayant son siège social au 55 avenue des champs pierreux, 92000 Nanterre qui commercialise les produits de marque « ALCATEL » auxquels est associée l'Opération. La société TLC Marketing France est ci-après dénommée « La Société Organisatrice ». Le présent règlement régit votre participation au jeu. En participant au jeu, vous acceptez sans réserve le présent règlement. Ce Jeu se déroulera exclusivement sur le site internet de l'opération et sur les réseaux sociaux.

## ARTICLE 2 – Définitions

Dans le cadre du présent règlement, les expressions ci-dessous auront les significations suivantes :

- « Participant » : personne remplissant les conditions de l'article 5 et qui participe au jeu.
- « La Société Organisatrice » : TLC Marketing France.
- « Jeu » : le présent jeu intitulé «ALCATEL Enjoy Now » consiste pour le participant :
  - o Acheter ou non un Smartphone Alcatel A5 LED entre le 15/06/2017 et le 13/07/2017
  - o Se connecter au site <https://enjoynowfestival.alcatel-mobile.com> entre le 15/06/2017 et le 13/07/2017
  - o Sélectionner le drapeau correspondant à son pays
  - o Se créer un compte à partir de la page « Mon compte », renseigner ses coordonnées soit grâce à l'un de ses réseaux sociaux soit directement via le formulaire et télécharger ou non sa preuve d'achat.
  - o Le jeu se déroule en 4 niveaux\* distincts : le participant doit interagir sur les réseaux sociaux avec sa communauté pour augmenter ses chances dans le cadre du tirage au sort.
  - o Le participant récolte des chances en fonction des interactions avec sa communauté. Plus il effectue d'interactions\*\*, plus il multiplie ses chances pour le tirage au sort.
  - o Un tirage au sort a lieu sur les 3 premiers niveaux (niveau débloqué en fonction de l'objectif d'interactions atteint et désigne le gagnant d'un A5 LED.
  - o En fin de jeu un tirage au sort global est effectué sur l'ensemble des acheteurs d'un Smartphone Alcatel A5 LED pour désigner le gagnant du séjour au Sziget Festival.

\*niveau : nombre d'interactions définis par la Société Organisatrice et atteint par la communauté des participants

\*\*Interactions : effectuer une action avec son réseau social (like, partage, tweet) depuis la plateforme de jeu ou depuis les réseaux sociaux, en s'étant enregistré sur la plateforme au préalable.

## ARTICLE 3 – Date de l'opération en magasin et sur les sites internet relayant l'offre

Le jeu sera relayé dans les magasins et les sites marchands français distribuant des Smartphones Alcatel A5 LED du 15/06/2017 au 13/07/2017 inclus.

## **ARTICLE 4 - Annonce du jeu**

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- En magasin : Kakémono, leaflets
- En ligne :
  - Site internet d'Alcatel <http://www.alcatel-mobile.com/fr>
  - Site dédié à la promotion : <https://enjoynowfestival.alcatel-mobile.com>
  - Réseaux sociaux d'Alcatel (Facebook, Twitter, Instagram),
  - Plan digital (bannières...TBC Alcatel).

## **ARTICLE 5 - Conditions relatives aux participants**

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique majeure (état civil faisant foi) résidant en France métropolitaine (Corse comprise, hors DOM-CROM) à l'exclusion du personnel des Sociétés Organisatrices, et plus généralement de toute personne ayant collaboré directement ou indirectement à la conception, l'organisation et la gestion du jeu ainsi que des membres de leur famille en ligne directe et des personnes vivant sous le même toit. La participation est limitée à un seul profil facebook par foyer (donc par adresse IP). Les personnes mineures de moins de 18 ans ne sont pas autorisées à participer. Les gagnants devront justifier de leur âge avant de recevoir leur dotation. La Société Organisatrice se réserve le droit de demander une justification écrite de l'âge à tout moment et de procéder à toutes les vérifications utiles, ainsi que de disqualifier tout participant qui n'aurait pas justifié de son âge exact. Dans ce cas, la Société Organisatrice pourra sélectionner un autre gagnant à qui elle attribuera la dotation.

## **ARTICLE 6 – Modalités de participation**

Une vidéo sera mise en ligne sur Youtube par un e-influenceur pour annoncer le jeu et les dotations associées.

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Acheter ou non un Smartphone Alcatel A5 LED entre le 15/06/2017 et le 13/07/2017. Si le Participant souhaite participer au tirage au sort (effectué par un robot) pour tenter de gagner le séjour au Sziget Festival, il devra avoir acheté un Smartphone Alcatel A5 LED. Si le Participant n'achète pas smartphone Alcatel A5 LED, il pourra tenter sa chance sur les 3 premiers niveaux du jeu pour tenter de gagner un Smartphone Alcatel A5 LED.
- Se rendre sur le site de l'opération (<https://enjoynowfestival.alcatel-mobile.com>) entre le 15/06/2017 et le 13/07/2017, se créer un compte en renseignant ses coordonnées soit depuis son réseau social (connecteurs Facebook, Twitter ou Instagram) soit via le formulaire et télécharger ou non sa preuve d'achat.
- Le jeu se déroule ensuite sur 4 niveaux distincts, chaque niveau permettant de débloquer une dotation. Chaque niveau est déterminé par un nombre d'interactions définis au préalable par la Société Organisatrice. Le Participant doit effectuer des interactions (like, commentaire, partage, tweet) avec le contenu « Alcatel » mis à sa disposition sur le site internet dédié ou le contenu diffusé sur les réseaux sociaux d'Alcatel. Plus il interagit, plus il récolte des chances supplémentaires pour les tirages au sort (cf barème ci-après).
- A chaque niveau atteint, un tirage au sort est effectué par un robot sur l'ensemble des participants du niveau concerné et une dotation est attribuée. Sur les 3 premiers niveaux, le tirage au sort est effectué sur l'ensemble des participants du niveau concerné (acheteurs et non

acheteurs) pour désigner le gagnant d'un smartphone Alcatel A5 LED ; sur le 4<sup>ème</sup> niveau, le tirage au sort est effectué parmi les participants (acheteurs seulement) de l'ensemble du jeu et désigne le gagnant du séjour au Festival Sziget (cumul de l'ensemble des chances obtenues sur l'ensemble des niveaux). Plus l'acheteur aura cumulé d'interactions sur les 4 niveaux, plus il aura de chances de remporter le Festival Sziget lors du tirage au sort.

Tout au long du jeu le statut du participant peut évoluer :

- Non acheteur : le Participant a renseigné ses coordonnées mais n'a pas téléchargé de preuve d'achat du smartphone Alcatel A5 LED.
- Acheteur déclaré : le Participant a téléchargé la preuve d'achat\* du smartphone Alcatel A5 LED ; elle est en attente de validation par le Service Consommateurs de TLC Marketing.
- Acheteur validé : le Participant a téléchargé sa preuve d'achat du smartphone Alcatel A5 LED et le Service Consommateurs de TLC Marketing l'a validé. Le statut donne l'accès au tirage au sort du Festival Sziget.

\*Un Participant qui télécharge sa preuve d'achat mais qui a été invalidé bénéficie d'une deuxième chance pour télécharger une preuve d'achat valide jusqu'à la fin du jeu. En attendant il sera considéré comme « non acheteur ». De même tout acheteur « déclaré » et invalidé par le Service Consommateurs sera considéré comme « non acheteur ».

Ci-dessous le **barème des différentes interactions** que peut effectuer le Participant avec le contenu Alcatel :

- **Pour obtenir 1 chance en plus :**
  - Facebook : Like
  - Instagram : Like
  - Twitter : Like
- **Pour obtenir 2 chances en plus :**
  - Facebook : Partage, commentaire
  - Instagram : Partage, commentaire
  - Twitter : Retweet, commentaire

- **Pour obtenir 5 chances en plus :**

Depuis le site du jeu, invitez vos amis Facebook à rejoindre le jeu

Chaque participant peut effectuer un partage par jour sur Facebook.

Le gagnant du Sziget Festival sera annoncé par le Youtuber sur les réseaux sociaux ainsi que sur le site du jeu, au plus tard, 7 jours calendaires après la clôture du jeu.

Toute participation incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation ou équivalent. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant. La Société Organisatrice se réserve le droit de remettre en jeu les dotations si la participation du gagnant était frauduleuse.

TLC Marketing contactera le gagnant par email sous 7 jours calendaires suivant le tirage au sort. Le nom du gagnant pourra également être publié sur les réseaux sociaux.

Sans réponse de la part du gagnant sous 7 jours calendaires après avoir été contacté par TLC Marketing, les dotations (Smartphone Alcatel A5 LED ou séjour au Sziget Festival) seront proposées à un suppléant, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

#### **ARTICLE 7 – Dotations mises en jeu par tirage au sort**

- **3 smartphones Alcatel A5 LED d'une valeur estimative** de 199 € TTC (TBC)

TLC Marketing contactera le gagnant par email sous 7 jours calendaires suivant le tirage au sort afin de lui expédier son smartphone Alcatel A5 LED.

- **1 séjour au Festival Sziget** pour une personne de 7 jours et 7 nuits à Budapest en Hongrie (édition 2017, du 9 au 16 août). Le séjour est d'une valeur unitaire maximale de 2 000 € TTC. Il inclut un vol aller/retour vers Budapest en classe économique, un pass festival 7 jours et un hébergement podpad lodging sur le site du festival pour 7 nuits, pour une personne.

TLC Marketing contactera le gagnant par email sous 7 jours calendaires suivant le tirage au sort afin de réserver son séjour au Festival Sziget.

TLC Marketing se décharge de toute responsabilité vis-à-vis des contre-indications et conditions indiquées par le Sziget Festival. Au préalable, le bénéficiaire devra se renseigner sur ces contre-indications et conditions.

Le Gagnant devra également être en possession d'une carte d'identité/passeport en cours de validité afin de se rendre en Hongrie pour le Sziget Festival.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services. La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

Toute dotation sera acceptée telle qu'elle est annoncée dans le présent règlement. Elle ne pourra être ni échangée, ni reprise, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier de la dotation. Aucun changement pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé à la Société Organisatrice. Il est précisé que la Société Organisatrice ne fournira aucune prestation d'assistance, la dotation consistant uniquement en la remise de la dotation prévue pour le jeu. En tout état de cause, l'utilisation de la dotation se fera selon les modalités communiquées par la Société Organisatrice. Les éventuelles réclamations auprès de la Société Organisatrice concernant la mise à disposition de la dotation ne pourront consister en une contrepartie financière et/ou équivalente financière.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

## **ARTICLE 8 - Responsabilité**

En aucun cas, la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable du délai de mise à disposition de la dotation ou en cas d'impossibilité pour le gagnant de bénéficier de la dotation pour des circonstances hors du contrôle de la Société Organisatrice. Les modalités de retrait seront précisées au gagnant dans le courrier électronique ou postal confirmant la dotation ou par tout autre moyen à la convenance de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

Il est de la responsabilité du Participant de s'assurer qu'il a un passeport, un visa ou tout autre document requis et valide pour profiter de son vol. Il en est de même pour ses éventuels accompagnateurs.

En cas d'annulation du séjour au Festival Sziget, le Participant perdra tout droit au bénéfice de l'Opération et ne pourra prétendre à aucune proposition de la part de la Société Organisatrice, ni à aucun autre dédommagement ou compensation de ce fait.

## **ARTICLE 9 – Traitement des données à caractère personnel**

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont destinées à la Société Organisatrice en sa qualité de responsable de traitement dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives le concernant qu'il pourra exercer en écrivant à l'adresse du Jeu:

TLC Marketing - Service Consommateurs  
Alcatel Enjoy Now  
92 avenue de Wagram  
75 017 Paris

Ou par email à :

[enjoynowfestival-france@tlcrewards.com](mailto:enjoynowfestival-france@tlcrewards.com)  
(Objet : Alcatel Enjoy Now / Nom et Prénom)

## **Article 10 - Publicité**

En participant au tirage au sort, les gagnants autorisent la Société Organisatrice à communiquer leurs noms et photographie de leur profil Facebook/Instagram, sans que cela ne leur confère un droit à une rémunération, ou à un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs sur les photographies postées sur leur profil Facebook/Instagram et avoir obtenu l'autorisation préalable des tiers lorsque l'image de ces derniers est reproduite sur la photographie de leur profil.

## **ARTICLE 11 – Force majeure**

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle est amenée à annuler, écourter, prolonger,

reporter le présent jeu ou à en modifier les conditions. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera déposé chez Maître MANCEAU, Huissier de Justice dépositaire du règlement, sera mis en ligne sur le site et sera adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit conformément aux dispositions de l'article 12 du présent règlement.

#### **ARTICLE 12 – Dépôt et consultation du Règlement**

Le règlement du jeu « Alcatel Enjoy Now » est déposé chez l'huissier Maître Sandrine Manceau dont l'étude est sise 130 rue Saint-Charles, 75015 Paris.

Ce règlement peut être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande pendant la durée du jeu à l'adresse postale suivante : « TLC Marketing – Alcatel Enjoy Now – 92 avenue de Wagram – 75017 Paris » (timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur demande).

#### **ARTICLE 13 – Acceptation du Règlement**

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute question d'interprétation et/ou d'application du présent règlement, et/ou toute question non prévue aux présentes et qui viendrait à se poser dans le cadre du jeu, devra être transmise à la Société Organisatrice, au plus tard dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la date de clôture du jeu telle qu'identifiée aux présentes (cachet de La Poste faisant foi). Elle sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par la Société Organisatrice ou l'huissier dépositaire du présent règlement, dans le respect du droit en vigueur. Aucune contestation ou réclamation relative à ce jeu ne sera prise en considération passé le délai indiqué ci-avant.

#### **ARTICLE 14 – Loi applicable**

Le jeu et le présent règlement sont soumis aux dispositions du droit français. Tous les litiges auxquels le présent règlement pourrait donner lieu, quant à son interprétation ou son exécution devront être résolus à l'amiable. A défaut, ils seront soumis à la compétence des tribunaux compétents.

#### **ARTICLE 15 - CNIL**

Le traitement des données personnelles recueillies a fait l'objet d'une déclaration simplifiée, réalisée par la Société Organisatrice, responsable de traitement, auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL – [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)) enregistrée le 4 novembre 2010 sous le numéro 1464117.